Gestion raisonnée des déchets verts chez les collectivités

Sydevom de Haute Provence

Auteur :

Avenue Pierre Gassendi La Sève – ZA La Cassine
4310 Peyruis
Voir le site internet
Laurène Ghiglia
communication@sydevom04.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

En complément de l'action portée par le Conseil Général des AHP sur l'utilisation des pesticides et en s'appuyant sur les initiatives existantes des collectivités, il convient d'inciter les collectivités à diminuer leurs productions de déchets verts ainsi que leur consommation des produits phytosanitaires.

Organiser chaque année si possible pour les collectivités :

- Des démonstrations de broyeurs de végétaux en partenariat avec une entreprise spécialisée. L'objectif est d'expliquer l'intérêt du broyage et l'intérêt d'utiliser du broyât en paillage pour réduire la quantité de déchets verts et l'utilisation de produits.
- des échanges entre collectivités de bonnes pratiques visant à réduire la quantité de déchets produits (déchets verts et déchets issus d'utilisation de produits phytosanitaires).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Réduire les quantités des déchets verts
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- Valoriser la bonne gestion des déchets verts de la collectivité et de l'administré

Résultats quantitatifs

Plus d'une dizaine de personne sensibilisée lors de la démonstration de broyage qui a eu lieu lors de la SERD 2014 :

- Associations
- Collectivités
- Conseil Départemental (conseil général lors du déroulement de l'opération)

Résultats qualitatifs

- Echanges sur l'utilisation des déchets verts broyés (paillage, compostage, ...),
- Echanges sur les différents produits phytosanitaires utilisés,
- Sensibilisation sur l'utilité du paillage
- Echanges sur le broyeur utilisé, ses avantages et inconvénients.

MISE EN OEUVRE

Planning

- Début 2014 : prise de contact avec différentes collectivités,
- Organisation d'une démonstration de broyage avec la collectivité volontaire disposant d'un broyeur (Communes d'Aiglun) + choix de la date (la commune a ainsi pu s'organiser pour prévoir une journée d'élagage et de broyage),
- Invitation d'autres collectivités, associations ainsi que du Conseil Départemental (Conseil Général au moment de l'action),
- Démonstration de broyage suivi d'un échange sur le thème "gestion raisonné des déchets verts pour les collectivités" le 27 Novembre 2014 dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Moyens humains

Un animateur du SYDEVOM pour l'organisation (prise de contact, invitation, choix d'une date, ...) environ 5% de son temps de travail,

3 animateurs du SYDEVOM le jour de la démonstration pendant une après-midi,

Présence du Président le jour de la démonstration,

3 personnes de la Mairie d'Aiglun (que l'on remercie une fois de plus) chargés de l'élagage et du broyage.

Moyens financiers

A part les frais de fonctionnement normaux (salaires, véhicules, internet, ...), il n'y a pas eu de frais spéciaux pour cette action.

En effet la démonstration de broyage a eu lieu à Aiglun avec le broyeur de la commune.

Moyens techniques

- Matériel informatique + connection internet
- Téléphonie
- Véhicule pour les déplacements occasionnés
- Documentation pour les réunions réalisées

Partenaires mobilisés

- ADEME
- Conseil Départemental
- Mairie d'Aiglun (services techniques)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'action de sensibilisation à la gestion raisonnée des déchets verts pour les collectivités n'est pas difficile à reproduire en soi.

Le plus dur reste le fait d'avoir une collectivité motivé et volontaire pour réaliser la démonstration, mais aussi de réunir assez de monde pour que la démonstration ait un réel impact.

C'est pour cette raison que nous n'avons pas fait d'autres de démonstrations.

Difficultés rencontrées

- Broyeur mobile appartenant aux services techniques d'Aiglun
- Divers outils pour l'élagage
- Echange sur les pratiques des collectivités et associations présentes.

Recommandations éventuelles

L'organisation d'une telle action dépendra surtout de la collectivité que vous aurez mobilisé.

Essayez donc de choisir une collectivité réellement motivé et disposant de son propre matériel de broyage et élagage.

Mots clés

BROYEUR | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Bernard VIGNE

bernard.vigne@ademe.fr

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur